

undefined - lundi 5 février 2024

Actu locale | Crestois - Diois

VALLÉE DE LA DRÔME

Saillans/Véronne, bientôt deux communes en une

Caroline Bern



De gauche à droite : Hélène Pélaez-Bachelier, maire de Véronne, Dominique Balderanis, première adjointe à Saillans et son maire, François Brocard. Ensemble, sur le perron de la mairie de Saillans pour discuter du rapprochement des deux communes. Photo Le DL /Caroline Bern

La commune de Saillans n'en est pas à sa première expérience. À la demande de celle de Véronne, les deux communes, voisines, devraient bientôt n'en former qu'une.

L'échéance est courte mais le dossier avance.

« C'est une gestion lourde et pour rien », lâche sans filtre Hélène Pélaez-Bachelier, maire de Véronne, petit village de la vallée qui compte seulement 40 habitants, 3,5 kilomètres de voirie communale, un bâtiment, une église, un cimetière, sa petite chapelle, un tuyau d'eau recensé, une salle des fêtes et la mairie. Le tout situé dans une impasse, accessible seulement en transitant par Saillans avec qui, justement, la mairie de Véronne demande de créer une commune nouvelle.

Déjà évoquée en début de mandat, alors que [Roger Allemand était encore maire de Véronne jusqu'à sa démission en 2022](#), la création de cette commune nouvelle est désormais au-dessus de la pile des dossiers prioritaires. Elle a aussi été mentionnée lors [des vœux saillançons de ce début d'année](#).

L'échéance est courte. e tout doit être ficelé et acté dans les deux conseils municipaux respectifs, au plus tard, le 30 septembre 2024 pour que la démarche et la fiscalité soient effectives au 1^{er} janvier 2025. Sinon, il faudra attendre que les élections municipales de 2026 soient passées car année d'élection, impossible d'opérer une telle transformation, c'est la loi. Mais l'une et l'autre partie ne semblent pas vouloir attendre.

« La vie sociale, associative, culturelle et même politique sera plus stimulante », convainc Hélène Pélaez-Bachelier. Mais encore, « il n'y a pas de projets à Véronne », se défend la maire pour qui toutes ces responsabilités qui incombent à la fonction sont, en l'occurrence, « inutiles ». Côté fiscalité, « il n'y a pas de gros écarts dans les taux, alors la transition va pouvoir se faire en douceur », rassure Dominique Balderanis, première adjointe à Saillans, en charge du dossier.

Fin 2023, en conseil municipal de Véronne, alors qu'un accord de principe sur le lancement des travaux pour la création de cette commune nouvelle a été mis à l'ordre du jour, seuls trois conseillers sur les sept étaient présents lors du vote, ont relaté nos confrères du Crestois.

La maire précise qu'une première convocation avait été envoyée avec cette même délibération mais que le quorum n'avait pas non plus été atteint. De fait, « on s'est sentis légitimes de délibérer la deuxième fois ». Une délibération « de principe et non obligatoire », rappelle François Brocard, maire de Saillans.

Si pour l'une et l'autre commune, la charge administrative sera assez lourde, « elle ne sera pas un obstacle pour autant », s'entendent les élus. D'ici la fin du 1^{er} trimestre de cette année, Hélène Pélaez-Bachelier va organiser une réunion d'information avec ses 40 âmes pour qui, dit-elle, « ce ne sera pas une surprise car tout le monde est déjà au courant » et pour qui ce ne sera pas, non plus, un « cataclysme » une fois que les deux communes se seront rapprochées.

Après un “ [premier rêve](#) ” de démocratie participative, une nouvelle expérience attend alors les Saillansonnnes et Saillansons.